

FICHE-ACTION N°18

LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT AUX SPÉCIFICITÉS DE L'ADAPTATION DU LOGEMENT

Contexte

La loi du 11 février 2005 et ses décrets d'application incitent voire obligent, pour les nouveaux logements conçus pour la location, à concevoir des logements accessibles à tous. Dans le cadre d'aménagements de locaux anciens, la prestation de compensation du handicap, et le fonds de compensation permettent de contribuer au financement des travaux. Les équipes pluridisciplinaires de la maison départementale des personnes handicapées peuvent accompagner les personnes handicapées dans des projets d'adaptation de leur logement.

Néanmoins, si l'évaluation du besoin individuel en adaptation du logement est un élément de garantie de la qualité des solutions mises en place, la réalisation des travaux est souvent source de difficultés pouvant nuire finalement à l'efficacité des aménagements effectués.

On constate un besoin de formation des architectes et des urbanistes en matière d'accessibilité autres que normatives, celui-ci traduit surtout un manque de compréhension et de connaissance « pratique » du handicap ou de la mobilité réduite à l'occasion d'une formation théorique. Par ailleurs, il s'avère souvent difficile de trouver des entreprises qualifiées pour effectuer ce type de travaux. On constate des lacunes dans la compréhension des enjeux de ces travaux et des moyens de les réaliser de façon conforme aux préconisations des ergothérapeutes en fonction des spécificités du handicap de la personne.

Une sensibilisation des professionnels du bâti aux besoins d'aménagement des personnes handicapées et aux techniques et produits susceptibles d'y répondre permettrait de remédier à ces difficultés.

Objectifs visés

- Sensibiliser les professionnels du bâtiment aux spécificités de l'adaptation du logement pour les personnes en situation de handicap.
- Favoriser le développement de l'offre des professionnels du bâti susceptibles de réaliser des travaux d'adaptation du logement conformément aux préconisations d'équipes pluridisciplinaires d'évaluation.
- Proposer à ces professionnels des outils de sensibilisation aux techniques et produits d'adaptation du logement aux besoins de personnes handicapées. Cette action vise à permettre une meilleure compréhension et appropriation des préconisations pour une réalisation efficace afin de soutenir l'autonomie de la personne à son domicile.

Modalités de l'action ou actions à mener

Il s'agit de prendre en compte les besoins en accessibilité non seulement des personnes en situation de handicap (définitive) mais aussi celles qui le sont de façon temporaire, ou qui le sont par l'avancée en âge.

Ce travail se développera selon plusieurs axes :

- travail avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne pour définir les modalités de mise en œuvre d'outils. Recherche de partenariats avec les sociétés proposant des produits spécifiques. Information des professionnels sur les outils mis en place ;
- échanges avec différentes collectivités européennes, qui ont une expérience riche dans ce domaine ;
- mise en œuvre du projet « Design for all / Concevoir pour tous » qui vise à améliorer la conception d'espaces accessibles pour tous en sensibilisant

les concepteurs au principe selon lequel l'environnement doit s'adapter aux situations de handicap et non l'inverse. Cette initiative a été retenue dans le cadre d'un appel à projet du programme européen « Léonardo ».

Échéancier prévisionnel

Déjà engagé, à poursuivre durant la période du schéma.

Contraintes

Réalisation étroitement liée à l'intérêt des professionnels et à la disponibilité des professionnels visés.

Ressources

Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne.

Pour le projet « Design for all / Concevoir pour tous » : partenariat avec l'institut d'urbanisme de Paris (IUP université Paris-12) et le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du Val-de-Marne.

Maître d'œuvre

Conseil général.

Évaluation

Constitution de partenariats avec les secteurs du bâtiment et de l'urbanisme

Réalisation d'outils de sensibilisation.

Cette fiche est à rapprocher de la fiche n°2 du schéma départemental en faveur des personnes âgées : « Favoriser l'accès des personnes âgées et/ou personnes handicapées à des logements adaptés ».